

● **Nature de l'action**

Acquisition, Entretien ou Perfectionnement des connaissances

● **Personnel concerné**

Chef de Service Sécurité Incendie SSIAP 3

● **Pré-requis**

- Disposer d'un diplôme niveau 4
ou
- Être titulaire du SSIAP 2 et justifier de 3 ans d'expérience dans la fonction (sur la base de justificatifs)
- Être à jour de son diplôme SST ou PSC1

● **Objectifs pédagogiques**

Etre capable de :

1. Manager le Service de Sécurité
2. Conseiller le Chef d'Etablissement ou son représentant en matière Sécurité Incendie
3. Participer à la gestion des risques quotidiens et lors de la réalisation de travaux
4. Assurant la correspondance avec les Commissions de Sécurité et d'Accessibilité
5. Effectuer le suivi des obligations de contrôle et d'entretien des installations techniques de sécurité

● **Modalités et délais d'accès**

Modalités d'accès : entretien téléphonique

Estimation du délai d'accès : de 15 jours à 1 mois

● **Modes d'évaluation**

- Une évaluation qualitative de la formation est demandée aux stagiaires en fin de stage
- **Epreuve écrite 1**: QCM de 40 questions
- **Epreuve écrite 2** : Rédaction d'un rapport, à partir de plans d'un établissement d'un ERP de 1ère catégorie avec plusieurs activités.
- **Epreuve orale** : questionnement sur la pratique quotidienne de la fonction de Chef de Service Sécurité Incendie

● **Méthodes pédagogiques**

- En face à face pédagogique pour un accompagnement personnalisé
- Enseignements théoriques en salle équipée
- Visites applicatives sur site E.R.P.
- Préparation à l'examen

Documentation : un support de cours est remis aux stagiaires.

PROGRAMME

1ÈRE PARTIE : LE FEU ET SES CONSÉQUENCES

- Les principes d'éclosion et de développement du feu
- Définir et appliquer la réaction et la résistance au feu

2ÈME PARTIE : LA SÉCURITÉ INCENDIE ET LES BÂTIMENTS

- Reconnaître la typologie et le type de structure d'un bâtiment
- Se situer sur un plan d'architecte en vue d'appliquer la réglementation incendie
- Connaître et savoir utiliser la trame d'analyse d'un projet de construction

3ÈME PARTIE: LA REGLEMENTATION INCENDIE

- Expliquer l'ordonnancement de la réglementation
- Classer un bâtiment en fonction de la réglementation
- Appliquer les obligations réglementaires aux différents types de bâtiments
- La réglementation accessibilité

4ÈME PARTIE: GESTION DES RISQUES

ANALYSES DES RISQUES

- Réalisation des travaux de sécurité
- Documents administratifs

● **Sanction de la formation**

Remise d'une attestation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation

● **Durée et rythme**

Formation théorique : 34 jours (238 heures), à raison de 7 heures par jour, temps de visites et d'examens inclus.

10 personnes maximum.

● **Tarif**

4 490€ HT soit 5 388€ TTC

● **Planning**

Du 5 septembre au 21 décembre 2022

● **Accessibilité aux personnes handicapées**

Nos locaux sont accessibles aux personnes en situation de handicap.

● **Contact**

FAURE Bénédicte au 05 59 90 01 25 ou benedicte.faure@asfo.fr

5ÈME PARTIE: CONSEIL AU CHEF D'ETABLISSEMENT

- Effectuer un compte rendu oral ou écrit et rédiger un rapport
- Actualiser ses connaissances des textes applicables

6ÈME PARTIE: CORRESPONDANT DES COMMISSIONS DE SÉCURITÉ

- La composition, le rôle des commissions de sécurité et l'importance des relations avec elles
- Contrôler et tenir à jour le registre de sécurité

7ÈME PARTIE : LE MANAGEMENT DE L'EQUIPE DE SÉCURITÉ

- Les principes de gestion du personnel et des moyens
- Assurer une autorité dynamique
- Le code du travail applicable aux salariés

8ÈME PARTIE : LE BUDGET DU SERVICE SÉCURITÉ

- La réalisation des budgets
- La fonction achat
- Gérer les contrats de maintenance des installations de sécurité